

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 11 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi onze septembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de Dolus-Le-Sec, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Régis GIRARD, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 02 septembre 2025, transmise le 02 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 12 Présents : 8 Absents : 4

PRESENTS : GIRARD Régis, BROSSARD Marie-Pierre, CHAMPIGNY Jean-Louis, GREGOIRE Benjamin, LATOUR Benoît, MORICET Sandrine, ONDET Frédéric et RENAULT Anne-Marie.

ABSENTS EXCUSES : CARLIN Adeline, DOUCET Nadine, LERSTEAU Mathieu et SAUTER Virginie.

Madame RENAULT Anne-Marie a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2025
- Indemnités exceptionnelles occupation du stade
- Don de l'Association Etoile Sportive Dolusienne pour l'acquisition d'un jeu
- Décisions du Maire
- Budget : décision modificative
- Désignation d'un référent ambroisie
- Location terre communale
- Questions diverses :
 - Ecole : procès-verbal du conseil d'école du 23 juin 2025. Point sur la rentrée.
 - DETR : dossier non retenu
 - Rapport d'activités de la Communauté de Communes pour l'année 2024
 - Fédération des chasseurs : opération de plantation Sensibilis'haie
 - Recherche terrain pour club canin
 - Débernage

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2025 a été approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 2025-37-7.10

Objet : Indemnité exceptionnelle suite occupation illégale du stade

Monsieur le Maire indique que des gens du voyage ont occupé illégalement le stade communal du 9 au 10 mai 2025, du 06 au 13 juillet 2025 et 16 au 24 août 2025.

Afin de dédommager la commune, ils ont déposé au secrétariat de mairie la somme de 130 euros en espèces.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer cette somme au Service de Gestion Comptable de Loches pour encaissement sur le compte de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par délibération prise à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer cette somme de 130 € au Service de gestion comptable de Loches pour créditer le compte de la commune de Dolus-le-Sec.

Délibération n° 2025-38-7.1

Objet : Budget - décision modificative n° 2

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative n° 2 afin d'ajuster les montants des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement.

Concernant la baisse des impôts directs, il indique que l'article 66 de la loi de finances pour 2025 a porté le taux d'exonération partielle de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties concernant les terres agricoles de 20 % à 30 % à compter du 1^{er} janvier 2025 et la notification des bases prévisionnelles (état 1259 adressé mi-mars) ne tenait pas compte de ce nouveau taux. La base estimée était de 135.290 € et la base recalculée à 118.542 € d'où une évolution de -12.4 % (taux de la TFNB 37.60%).

La dépense supplémentaire en charge de personnel concerne le remplacement d'un agent en arrêt. En recette, il est inscrit le remboursement sur rémunérations du personnel versé par l'Assurance Groupama.

Délibération modificative n° 2

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-615221 : Entretien et réparations sur bâtiments publics	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615228 : Entretien et réparations sur autres bâtiments	1 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	6 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6218 : Autre personnel extérieur	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 000,00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	1 700,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	1 700,00 €	0,00 €	0,00 €
R-73111 : Impôts directs locaux	0,00 €	0,00 €	6 300,00 €	0,00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	0,00 €	0,00 €	6 300,00 €	0,00 €
R-75888 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 300,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 300,00 €
Total FONCTIONNEMENT	6 700,00 €	6 700,00 €	6 300,00 €	6 300,00 €
 INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 700,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 700,00 €
D-21318-90 : Travaux bâtiments du stade	0,00 €	1 700,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0,00 €	1 700,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	1 700,00 €	0,00 €	1 700,00 €
Total Général		1 700,00 €		1 700,00 €

Après en avoir délibéré et considérant que les écritures s'équilibrent en dépenses et en recettes, le Conseil Municipal, par délibération prise à l'unanimité, approuve la délibération modificative n°2.

Délibération n° 2025-39-8.8

Objet : Désignation de référents ambroisie

Dans le cadre de la lutte contre l'ambroisie à feuille d'armoie (plante exotique envahissante et allergisante), chaque collectivité territoriale doit nommer un ou deux référents ambroisie.

Le référent territorial ambroisie a pour mission de :

- organiser la communication locale pour informer les habitants,
- participer au repérage des foyers d'ambroisie sur les terrains privés et publics.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par délibération prise à l'unanimité, décide de nommer Monsieur Benoit LATOUR, référent ambroisie élu et Monsieur Olivier MENOUE, référent ambroisie personnel territorial.

Délibération n° 2025-40-3.3

Objet : Location terre communale

Monsieur le Maire fait savoir que l'EARL LE CABRAS, exploitation agricole, sise à La Grand' Maison à Dolus-le-Sec est intéressée pour reprendre la parcelle cadastrée ZN 143 (rue de l'éolienne) d'une

contenance de 2ha13a60ca, dont seulement 80a00ca sont disponibles à la location (production exclusive de foin en raison de la proximité avec le Parc de l'Eolienne – zone humide).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par délibération prise à l'unanimité :

- décide de louer une partie de la parcelle ZN 143 pour une contenance de 80 ares à l'EARL LE CABRAS pour une année à compter du 15 septembre 2025 moyennant un fermage annuel de 115 euros (indice fermage 2024 – 122.55),
- charge Monsieur le Maire de signer une convention d'occupation précaire avec l'Earl LE CABRAS.

Délibération n° 2025-41-6.4

Objet : Décisions du Maire

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délégations accordées à M. Le Maire,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil municipal prend note des décisions du Maire suivantes :

- **Décision n° 12-2025** : Mise à disposition du terrain situé à la Folie intégrant la buvette, les douches et les sanitaires à l'Amicale Bretonne de Cyclos Anciens du 25 juillet 2025 au 4 août 2025 à l'occasion de leur périple en solex sur le territoire du Sud Touraine. Une participation financière de 100 € sera demandée.
- **Décision n° 13-2025** : Signature d'un devis auprès de L'Entreprise DUBOIS menuiserie le 31 juillet 2025 d'un montant de 1627.58 € TTC pour le remplacement de la porte du local pétanque.

Questions diverses

- **Don d'une Association**

L'Association l'Etoile Sportive Dolusienne envisage de faire un don d'un montant de 2.000 € à la Commune. En contrepartie, le Conseil Municipal donne un accord de principe pour acquérir un jeu d'extérieur à destination des enfants qui pourrait être installé au Parc de l'Eolienne. Des demandes de devis seront sollicitées incluant l'aménagement du sol.

- **Ecole**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal du Conseil d'école du 23 juin 2025. Les points suivants ont été évoqués : compte rendu de l'évaluation de l'école, information sur le protocole Harcèlement Phare. Les effectifs de la rentrée sont les suivants : Classe PS-MS-GS 17 / Classe CP-CE1-CE2 12 – Classe CM1-CM2 17, soit 46 élèves.

Madame l'Inspectrice a programmé une réunion le lundi 22 septembre à 17h à l'école de Chambourg pour un premier échange sur le projet de collaboration, les maires et les directrices sont conviées.

- **DETR**

Notre dossier de demande de subvention pour la réfection du court de tennis n'a pas été retenu au titre de la programmation de la DETR.

- **Rapport d'activités de la Communauté de Communes pour l'année 2024**

Le rapport d'activités de la Communauté de Communes pour l'année 2024 doit faire l'objet d'une communication au Conseil Municipal. Monsieur le Maire rappelle avoir transmis ce rapport sous format numérique à chaque élu le 08 juillet 2025.

- **Fédération des chasseurs : opération de plantation Sensibilis'haie**

La Fédération Départementale des Chasseurs, par courrier du 3 juillet 2025, propose à la Commune de participer à une opération nationale de plantation de haies, portée par la Fédération Départementale des Chasseurs d'Indre et Loire en partenariat avec la Fédération Nationale des Chasseurs et de l'Office Français de la Biodiversité.

Cette opération vise à sensibiliser les collectivités et les citoyens à l'importance des haies pour la préservation de la biodiversité.

La commune bénéficierait à titre entièrement gratuit d'un kit de plantation de 50 jeunes plants d'essences locales.

Le Conseil Municipal souhaite rejoindre ce projet et charge Monsieur le Maire de signer la charte d'engagement.

- **Recherche terrain pour club canin**

Le Club Canin Pat' Agiles Sur Indrois recherche un terrain non inondable d'une surface idéale de 8000 m² intégrant un parking et un local.

La Commune ne dispose pas de terrain non utilisé.

- **Débernage**

Deux entreprises ont été sollicitées pour obtenir une offre de prix pour des travaux de débernage.

La commission voirie étudiera ce dossier.

- **Transport scolaire**

L'arrêt se trouvant sur la voie départementale au lieudit La Roche se fait désormais sur la voie communale. La signalétique doit être déplacée (marquage au sol en forme de zigzag et panneaux arrêt de bus).

- **Nuisances sonores**

Plusieurs réclamations reçues en mairie concernant les aboiements des chiens. Monsieur le Maire indique avoir passé une information sur Illiwap demandant aux propriétaires de faire en sorte de respecter la tranquillité du voisinage.

- **Antenne de téléphonie**

De nouveaux réglages ont été réalisés par Orange.

- **Mutualisation – Communauté de Communes**

Recensement des besoins « Formation certibiocide », nouvelle obligation réglementaire s'imposant aux communes en janvier 2026.

- **Dates à retenir**

Lundi 22 septembre 2025 – Apéro compost au niveau du site de compostage partagé (rue de l'éolienne)

Samedi 4 octobre 2025 – Animation de la bibliothèque dans le cadre d'un festival gratuit « Le voyage et si on en parlait ? » Atelier d'écriture à 14h30 et conférence à 17h30

Vendredi 24 octobre 2025 : Spectacle SOLEO – Rencontre musicale chorégraphiée et théâtralisée. Organisation de la logistique hébergement et repas.

- **Prochaine réunion**

Conseil Municipal : mardi 14 octobre 2025 à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.